

Juillet 2010

En mai dernier, FO Energie et Mines a communiqué, par le biais d'un tract, sur le **CESU Petite Enfance**.

Nous vous informions qu'à l'initiative de FO Énergie et Mines, la CCAS venait de **valider un projet d'extension du CESU Petite Enfance aux enfants âgés de 4 ans moins un jour**.

FO Énergie et Mines **avait alors demandé à chaque entreprise signataire**, d'une convention CESU Petite Enfance avec le Comité de coordination de la CCAS, d'ouvrir une négociation afin **d'acter ce passage à 4 ans moins un jour dans un avenant**.

Or, aucune négociation n'a eu lieu depuis, malgré notre insistance. C'est pourquoi, à ce jour, cette mesure n'est pas encore applicable. FO Énergie et Mines va intervenir le 8 juillet en Commission Paritaire de Branche pour demander aux employeurs de faire le nécessaire afin qu'un avenant soit négocié et signé dans les plus brefs délais.